

Image not found or type unknown



Travaux par le bailleur

Par **BALAGUER carmen**, le **08/05/2024** à **09:59**

Bonjour Mon bailleur est une SCPI des gros travaux doit etre fait car l'immeuble se fissure et le plancher s'affaisse . je suis relogée pour une période de 6 mois durant les travaux par le bailleur et j'ai signé avant de quitter l'appartement un état des lieux et je lui ai rendu les clés de l'appartement. Est-ce que le bailleur est dans l'obligation de me re-louer l'appartement que j'occupais avant les travaux ? et est-ce qu'il a le droit de me changer mon bail.

Merci pour votre réponse Cordialement